

Granby, le 31 mars 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Quatorzième message)**

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Modification de la consigne pour les retraits préventifs (suivi du message #11 envoyé le 27 mars 2020);
2. Suivi d'une conférence téléphonique, avec les représentants de la CSVDC, qui a eu lieu le 31 mars 2020 :
 - a) Mode de fonctionnement durant cette période exceptionnelle;
 - b) Accès aux écoles;
 - c) Volet pédagogique;
 - d) Affectation d'un enseignant chez un autre employeur;
 - e) Entente locale.
3. Échéance de l'entente nationale;
4. Rappels importants.

1- Modification de la consigne pour les retraits préventifs (suivi du message #11 envoyé le 27 mars 2020)

Le 27 mars dernier, nous vous envoyions le [message #11](#) et l'information suivante (extrait du point 2) : « [Pour les enseignants qui recevaient des indemnités de la CNESST \(à l'inclusion des retraits préventifs\)](#) :

Il est à noter que la CNESST suit l'évolution de la situation d'heure en heure et pourrait apporter d'autres assouplissements si la situation le requiert.

Concernant les enseignantes en retrait préventif, la CNESST cesse temporairement le versement de l'indemnité de remplacement du revenu pour toute période de plus de sept jours civils consécutifs où le danger n'existe plus pour la travailleuse, notamment en raison de l'arrêt des activités de l'employeur. Les enseignantes sous contrat seront alors rémunérées par leur employeur. Actuellement, les mesures d'assouplissements annoncées le 20 mars 2020 par la CNESST ne s'appliquent pas au programme « Pour une maternité sans danger ». L'employeur versera la rémunération régulière à l'enseignante détentrice d'un [contrat](#). (Source : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/Pages/20-mars-2020-quebec.aspx>) »

Or, il appert que la situation a effectivement évolué. Si vous consultez le lien plus haut (la source), vous constaterez que la consigne n'est plus la même. Voici l'information, mise à jour, reçue de la FAE :

« Le 26 mars 2020, tous les agents d'indemnisation de la CNESST ont reçu pour directive de poursuivre le versement des indemnités de remplacement du revenu (IRR) de toutes les travailleuses enceintes retirées dans le cadre du programme au moment de la fermeture partielle des établissements scolaires. Cette décision est effective du **13 mars au 13 avril 2020**. Elle sera réévaluée par la suite par la CNESST. Un suivi sera effectué auprès de la CNESST et du MEES. Nous vous tiendrons informés.

Aussi, vous trouverez les informations pertinentes sous la section *Pour une maternité sans danger* (PMSD) sur le site de la CNESST à l'adresse suivante : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx>. »

Alors, l'enseignante en retrait préventif lors de la fermeture des écoles le demeure. Cet avant-midi, la CSVDC nous confirmait cette directive. **Nous comprenons que, pour les enseignantes qui étaient en retrait préventif lors de la fermeture des écoles, les dossiers sont traités comme si les écoles étaient ouvertes.**

Pour les enseignantes dont le retrait préventif a été demandé le 16 mars dernier, la CSVDC nous indique qu'elle est en attente d'une réponse de la CNESST. Nous vous informerons lorsque nous aurons plus d'information.

Dans tous les cas, si vous avez des questions, vous devez les envoyer, **par courriel**, à :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissongiere@sehy.qc.ca), en copie conforme, **pour les enseignants du secondaire**;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca), en copie conforme, **pour les enseignants de la FP et de la FGA**;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca), en copie conforme, **pour les enseignants du préscolaire et du primaire**.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant de la CSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

2- Suivi d'une conférence téléphonique, avec les représentants de la CSVDC, qui a eu lieu le 31 mars 2020

Ce matin, les enseignants libérés du SEHY ont participé à une conférence téléphonique avec des représentants du Service des ressources humaines de la CSVDC. Je ne souhaite pas vous faire état de l'ensemble des discussions, mais souligner certaines informations pertinentes :

- a) Mode de fonctionnement durant cette période exceptionnelle : Le SEHY et la CSVDC ont convenu de rencontres téléphoniques les mardis et jeudis à 10 h. Nous pourrions y discuter de questions soulevées par la crise actuelle.
- b) Accès aux écoles : Nous avons obtenu confirmation que les directions d'écoles sont informées qu'il n'est pas possible, pour les enseignants ou les élèves de la région de l'Estrie, de récupérer des effets dans les écoles.
- c) Volet pédagogique : Nous avons obtenu la confirmation que les directions d'écoles sont avisées qu'il n'y a pas d'obligation, pour l'instant, pour les enseignants, de produire du matériel pédagogique pour les élèves.
Le SEHY a conseillé à la CSVDC d'émettre des directives directement afin d'éviter que cela soit appliqué « à géométrie variable » en fonction des directions d'écoles. Dans tous les cas, si vous subissez des pressions, ou que vous recevez des demandes inappropriées, de la part de votre direction d'école, nous vous invitons à nous les transmettre rapidement.
- d) Affectation d'un enseignant chez un autre employeur
La CSVDC nous a informés qu'elle est en attente de consignes au sujet de la rémunération des enseignants qui seraient **affectés**, conformément à l'arrêté ministériel, à du travail dans le système de la santé. Dans ces cas, l'enseignant recevra sa rémunération régulière (d'enseignant) pour la nouvelle affectation. Toutefois, la CSVDC nous a confirmé que, pour l'instant, il n'y avait pas eu d'affectation d'enseignants de la CSVDC.
Cela pourrait modifier, pour ces enseignants, ce que nous vous avons indiqué dans le [message #8](#) transmis le 23 mars dernier.
Toutefois, pour les enseignants qui ne seraient pas affectés à un autre travail, si c'est volontaire, la même consigne continue à s'appliquer (vous avez le droit de le faire).
- e) Entente locale
Tant le SEHY que la CSVDC comprennent qu'il ne sera pas possible de s'entendre d'ici le 15 avril 2020, notamment, parce qu'il n'est pas possible de tenir les assemblées générales. Toutefois, nous continuerons à avoir des discussions afin de nous donner la chance d'agir rapidement lorsqu'il y aura réouverture des écoles.

3- Échéance de l'entente nationale

Nous tenions à souligner l'échéance de notre entente nationale. La pandémie d'infection à coronavirus a certainement changé la donne et nous oblige, comme tout le monde, à nous adapter. La FAE et les syndicats affiliés, dont le SEHY, suivent la situation de près et nous vous informerons le plus rapidement possible de l'évolution des « négociations exploratoires ».

4- Rappels importants

- a) **La situation évolue très rapidement, il est donc important de rester informés.**
Nous avons ajouté un onglet « COVID-19 » au site Internet du SEHY (<http://sehy.qc.ca/covid-19/>). Vous y trouverez des informations pertinentes ainsi que les communications du SEHY et de la FAE. Nous vous invitons à partager l'information auprès de vos collègues. Évidemment, l'onglet sera mis à jour lorsque nous recevrons de nouvelles informations. Nous vous invitons également à suivre

la page Facebook du SEHY (<https://www.facebook.com/Syndicat-de-lenseignement-de-la-Haute-Yamaska-SEHY-393640327639582/>) et à la partager avec vos collègues.

Consultez également vos courriels afin de prendre connaissance des communications de la CSVDC.

- b) Jusqu'à nouvel ordre, si vous avez des questions, vous devez **écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) **pour les enseignants du secondaire;**
 - M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) **pour les enseignants de la FP et de la FGA;**
 - M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) **pour les enseignants du préscolaire et du primaire.**

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant de la CSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

En conclusion

La crise se prolonge et il est à prévoir que la pression augmentera afin que le système d'éducation publique offre des services pédagogiques aux élèves. Malheureusement (ou heureusement, je ne le sais plus), cette crise met en lumière l'iniquité du système scolaire.

Les enseignants, j'en suis certaine, vont répondre présents afin d'apporter leur contribution. Je veux tout de même rappeler, je sais que je me répète, que la priorité actuelle est de mettre fin à la propagation du coronavirus et de s'assurer que les personnes plus vulnérables puissent passer à travers dans des conditions de vie adéquates.

N'acceptez pas de subir des pressions et offrez votre aide en fonction de votre capacité à le faire.

Lorsque la priorité reviendra à l'éducation, nul doute que nous aurons des consignes claires afin de nous affecter à des tâches précises. À ce moment, notre employeur et le gouvernement devront mettre à notre disposition les ressources nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Prenez soin de vous et de vos proches. Aidez, dans la mesure de vos capacités, les personnes vulnérables de votre entourage.

Solidairement,

La présidente,



Sophie Veilleux

SV/mep